



GEF/A.5/Inf.02
5 mai 2014

Cinquième Assemblée du FEM
28 – 29 mai 2014
Cancún (Mexique)

Point 13 de l'ordre du jour

TABLES RONDES

APERÇU GÉNÉRAL

1. Les tables rondes constitueront un volet essentiel de l'Assemblée du FEM à Cancún (Mexique) les 28 et 29 mai 2014. Les sessions, prévues le 28 mai 2014 de 14 h 30 à 18 h 00 et le 29 mai 2014 de 9 h 00 à 12 h 15, porteront sur la manière dont les mesures que peuvent prendre FEM et les pays pour relever efficacement les défis liés à l'environnement mondial.
2. Elles se tiendront simultanément dans l'après-midi du mercredi 28 mai et dans la matinée du jeudi 29 mai. L'interprétation simultanée vers l'anglais, le français et l'espagnol sera assurée.
3. Les tables rondes s'intéresseront à des aspects cruciaux de la vision du FEM à l'horizon 2020 et aux stratégies et programmes pour FEM-6, à travers lesquels le Fonds réalisera sa vision qui est de devenir un champion de l'environnement mondial. Sept thèmes seront abordés dans le cadre des tables rondes organisées durant l'Assemblée : Financement d'une croissance verte ; Capital naturel ; Rôle de la législation dans l'accélération et la transposition du changement à l'échelle nationale ; Villes durables et résilientes ; Liens entre ressources hydriques, alimentaires et énergétiques ; Matières premières durables ; et Accords multilatéraux sur l'environnement et cadre pour l'après-2014 : un programme tourné vers l'avenir.
4. Les tables rondes seront composées d'intervenants représentant des secteurs tels que le secteur public, les organisations internationales et le secteur privé. La participation sera ouverte à tous les invités de l'Assemblée, qui seront encouragés à prendre part aux débats à travers des questions et des commentaires.
5. Les tables rondes ont été structurées de sorte à établir un dialogue modéré, interactif et libre entre les participants.
6. Au terme de chaque table ronde, un rapporteur fera une synthèse des principales recommandations qui se seront dégagées des débats et aidera le Secrétariat à élaborer le compte rendu du président de l'Assemblée, qui sera restitué en séance plénière.

FINANCEMENT D'UNE CROISSANCE VERTE

Description

Il faudrait des investissements de grande envergure pour réaliser une croissance verte et durable. Selon le Forum économique mondial, 700 milliards de dollars supplémentaires chaque année à l'échelle planétaire pour financer le passage à des infrastructures énergétiques propres, à des modes de transport à faible émission de carbone et à des bâtiments et des industries à haut rendement énergétique, et pour préserver les forêts. Des investissements additionnels seraient nécessaires pour assurer par exemple la gestion durable des terres, l'agriculture intelligente face au climat, la préservation de la biodiversité, et la protection des océans. L'adaptation au changement climatique nécessiterait aussi des investissements et des mécanismes financiers supplémentaires, notamment pour des solutions efficaces en matière de gestion des catastrophes.

Des investissements verts accrus devraient être facilités par un environnement réglementaire et un cadre de politiques favorables. Pour inciter le secteur privé à investir, le secteur public doit veiller à ce que les risques et avantages associés aux investissements écologiques soient uniformes avec ceux d'autres investissements, en encourageant l'innovation et en atténuant les effets économiques négatifs possibles durant la phase de transition.

Cette session portera sur les expériences des pays dans l'établissement de cadres réglementaires solides, la hiérarchisation des dépenses et investissements publics qui favorisent l'écologisation des secteurs économiques tout en ayant recours à des régimes fiscaux et à des réformes, l'élimination progressive des subventions inefficaces, le recours à des instruments obéissant aux lois du marché pour faire évoluer les préférences des investisseurs et des consommateurs, et l'investissement dans le renforcement des institutions. Il sera également question du rôle que le financement à un stade précoce peut jouer dans la promotion de l'innovation, l'élimination des risques et la mobilisation des financements privés. La session sera également l'occasion de faire valoir des idées novatrices sur des stratégies et partenariats en faveur d'une croissance verte pour le développement aux niveaux national, régional ou mondial, à travers lesquels le FEM peut jouer un rôle de catalyseur.

CAPITAL NATUREL

Description

Pour la période couverte par la nouvelle programmation de ses ressources, le FEM se lance dans une stratégie ambitieuse visant à renforcer davantage l'investissement qu'il réalise dans des programmes pertinents qui intègrent la comptabilisation du capital naturel aux plans de développement et de financement.

Le capital naturel est le socle d'une croissance économique soutenue, mais il se détériore rapidement en raison de la surexploitation et du changement climatique. Pour que les approches du capital naturel soient couronnées de succès et intégrées aux marchés financiers, il est indispensable que la planification du développement et des aspects budgétaires intègre une valorisation du capital naturel qui comptabilise les services écosystémiques. Les obstacles qui entravent les réformes des politiques et des dispositifs financiers basés sur une comptabilité rationnelle subsistent. Ces réformes sont essentielles pour émettre des signaux au niveau des prix et des incitations qui déboucheraient sur une gestion rentable et durable du capital naturel. Un certain nombre d'approches ont été éprouvées dans le but de reconnaître et démontrer la valeur du capital naturel, aussi bien par le secteur privé que par le secteur public. Certes des progrès ont été accomplis, mais la faible ampleur et la portée limitée de ces initiatives inhibent tout impact significatif et ne créent pas des incitations financières suffisantes pour la gestion du capital naturel. Il est nécessaire d'intégrer la comptabilisation du capital naturel dans les réformes des politiques et des dispositifs financiers dans tous les secteurs pertinents, tels que l'énergie, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, afin de réaliser des économies d'échelle, créer des incitations suffisantes et obtenir l'impact recherché.

Les intervenants de ce forum devraient parler des progrès réalisés sur la démarche consistant à étayer les processus de planification et de prise de décision des différents secteurs avec une comptabilité du capital naturel, à discuter des obstacles et des lacunes qui existent et des solutions innovantes pour les surmonter, et à poursuivre à grande échelle les succès obtenus. Ces contributions seront prises en considération dans l'élaboration plus approfondie des programmes du FEM, y compris le programme prévu visant à rattacher la comptabilisation et l'analyse économique de la biodiversité à la politique de développement et à la planification financière, ainsi que les projets sur la monétisation des services des écosystèmes, et à renforcer l'appui du FEM en faveur du financement des mesures d'atténuation des effets du changement climatique en fonction des résultats et au moyen du capital naturel. La table ronde constituera un cadre pour intégrer des idées novatrices du secteur privé et des partenaires des pays sur la prise en compte systématique du capital naturel dans des programmes concrets du FEM.

RÔLE DE LA LÉGISLATION DANS L'ACCÉLÉRATION ET LA TRANSPOSITION DU CHANGEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Description

L'élaboration de politiques et des cadres réglementaires connexes constitue de plus en plus un modèle puissant qui influe sur l'ensemble du portefeuille du FEM, compte tenu notamment des partenariats étroits que l'institution entretient avec les pays. Des mandats/cadres juridiques sont essentiels dans l'évolution des pays vers des programmes de développement durable et de résilience faisant partie intégrante de leur processus de planification économique. Avec l'appui du FEM, par exemple, le Gouvernement chinois a mis en place de nouveaux cadres de politiques et de réglementations dans le marché des énergies renouvelables du pays, aidant ainsi à créer des conditions qui ont favorisé une augmentation au centuple de la puissance installée d'énergie éolienne en six ans. Au Mexique, l'adoption récente d'une loi générale sur les changements climatiques est en passe de devenir un élément crucial de la législation permettant de mettre en place les institutions, les cadres juridiques et les financements nécessaires pour évoluer vers une économie sobre en carbone et pour donner aux populations locales les moyens de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+). Et au Brésil, une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (*ICMS Ecológico*) est réaffectée aux municipalités qui aident à préserver les forêts et les bassins versants, créant ainsi des incitations positives pour adopter les meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, la plupart des politiques et réglementations existantes ne tiennent pas compte des objectifs environnementaux. Cela peut être dû à la méconnaissance des coûts réels et des avantages potentiels liés aux biens environnementaux et aux dégâts causés à l'environnement, qu'il s'agisse de l'insuffisance des capacités institutionnelles d'élaborer des politiques efficaces, de la gestion isolée des problèmes, ou des manœuvres de groupes ayant des intérêts bien établis visant à empêcher les hommes politiques d'agir. L'investissement dans les bons outils de politique et de législation permettra de démêler et d'éliminer les incitations perverses cachées qui sapent les objectifs environnementaux locaux, nationaux et mondiaux, et ce faisant, de créer des possibilités de renverser la vapeur et d'évoluer vers des modèles de développement économique plus durables.

Pendant FEM-6, le Fonds multipliera les possibilités d'investir dans des approches intégrées et des programmes de plus grande envergure pour permettre aux pays en développement de mettre en place de nouvelles politiques et réglementations. Celles-ci devraient assurer le flux continu des services écosystémiques, notamment pour les approches du capital naturel, et créer les conditions permettant d'accroître les ressources en énergies renouvelables et de promouvoir l'efficacité énergétique.

Cette table ronde de haut niveau encouragera un dialogue ouvert sur le rôle d'une législation soutenue par le FEM dans l'accélération et la transposition à grande échelle des changements visant à mieux aligner les politiques locales et nationales sur l'objectif de protection de l'environnement mondial. Plus précisément, les intervenants de différents pays porteront sur a) les exemples clés de législation et cadres réglementaires satisfaisants qui favorisent un tel alignement (par exemple, dans le domaine du changement climatique, des énergies propres, des forêts, de la REDD+, des instruments fiscaux et des paiements pour les services écosystémiques) ; b) des idées pour régler la question des incitations perverses en faisant jouer

la législation (par exemple, dans les domaines de la pêche et de la lutte contre la pollution, des subventions à l'énergie, des engrais et de l'irrigation) ; et c) la façon dont l'appui du FEM peut devenir une force plus efficace qui favorise un changement à différentes échelles en s'appuyant sur la législation.

VILLES DURABLES ET RÉSILIENTES

Description

Durant la période à venir de FEM-6 allant de 2014 à 2018, le FEM va expérimenter une initiative pour des villes durables, qui visera à aider les villes à adopter une approche intégrée de la lutte contre la dégradation de l'environnement.

La quasi-totalité de la croissance démographique mondiale devant intervenir dans les villes de pays en développement au cours des deux prochaines décennies, le développement durable n'est pas réalisable si des solutions ne sont pas apportées aux défis de l'urbanisation. Les villes ont l'occasion de repenser fondamentalement la façon dont elles sont aménagées et d'internaliser les considérations de durabilité dès le départ. FEM-6 correspond à une période cruciale marquée par le discours à l'échelle mondiale et l'action au niveau local.

Les villes peuvent être le champ d'application de solutions intégrées et constituer des points d'entrée pour une action rapide. Elles sont aussi le pôle de la croissance verte et représentent des incubateurs de solutions innovantes, la concentration de personnes et d'institutions favorisant des économies d'échelle dans la mise en place d'infrastructures et de services écologiques. Les villes constituent une solide plateforme pour générer et diffuser des idées technologiques, scientifiques et sociales, qui peuvent générer des transformations.

Cette table ronde sera l'occasion de discuter des questions suivantes : quels sont les exemples d'initiatives d'aménagement urbain à succès qui ciblent plusieurs facteurs du développement durable ? Quels sont les secteurs et les activités à fort impact – par exemple, codes du bâtiment, éclairage, transports, utilisation et réutilisation de l'eau, etc. – qui pourraient être ciblés, et comment ces initiatives peuvent-elles être soutenues et reproduites ? Comment peut-on encourager la participation du secteur privé à la promotion d'une croissance urbaine durable, résiliente et plus sûre ? Les contributions de la table ronde seront prises en compte dans l'élaboration plus approfondie de l'initiative du FEM pour des villes durables.

Table ronde de haut niveau 3.1

LIENS ENTRE LES RESSOURCES HYDRIQUES, ALIMENTAIRES ET ÉNERGÉTIQUES

Description

Avec une population mondiale qui devrait dépasser les 9 milliards d'individus en 2050, l'on s'inquiète de plus en plus de la disponibilité, la distribution, l'accessibilité et la durabilité des ressources hydriques, alimentaires et énergétiques, et de leur résilience face au changement climatique. Parce que la sécurité de ces ressources est liée à bien des égards, il faudrait une approche qui tienne compte de ces liens pour prendre tenir compte des arbitrages à faire entre les secteurs et y apporter des réponses. Cela signifie préserver les écosystèmes naturels et les services connexes qui sous-tendent la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique dans toutes ses dimensions. En outre, l'insécurité hydrique est maintenant reconnue par les chefs d'entreprise comme une menace majeure. Les crises de l'eau viennent en troisième position parmi les « dix risques mondiaux les plus préoccupants » recensés par le Forum économique mondial dans son rapport de 2014 sur les risques, suivies de près par les menaces dues aux épisodes météorologiques extrêmes (comme les inondations, les tempêtes et les incendies), et par les crises alimentaires.

Dans le cadre de la sixième reconstitution de ses ressources, le FEM cherche à promouvoir l'approche axée sur les liens entre ces ressources à travers une programmation intégrée et en aidant les pays à assurer la cohérence des priorités en matière d'environnement et de développement à tous les niveaux. Le FEM mettra également un accent particulier sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, où la dégradation du capital naturel – notamment l'utilisation peu durable des aquifères – risque de compromettre la viabilité des ressources en eau, en terres et en énergie, qui sont cruciales pour la production agricole.

La table ronde examinera les défis et les opportunités de la promotion d'une approche axée sur les liens entre les ressources et mettre en lumière des approches concluantes du renforcement de la coopération intersectorielle et transfrontalière pour prendre en compte les liens entre les ressources hydriques, alimentaires et énergétiques ; des modèles innovants et influents de gestion des risques climatiques dans la production alimentaire et les chaînes d'approvisionnement ; et des partenariats qui permettent de maximiser les effets positifs pour l'environnement mondial à travers une approche qui prend en compte les liens entre les ressources.

MATIÈRES PREMIÈRES DURABLES

Description

Pendant la période couverte par la sixième reconstitution de ses ressources, le FEM expérimentera une nouvelle approche plus intégrée pour éliminer le déboisement des chaînes d’approvisionnement en matières premières cruciales.

Le développement agricole à lui seul est responsable d’environ 80 % du déboisement à l’échelle mondiale. Des changements dans les chaînes d’approvisionnement en matières premières peuvent permettre d’éviter d’infliger des dommages irréversibles aux ressources naturelles, mais il faudrait agir d’urgence. Il serait indispensable de tirer parti de la synergie créée par une approche intégrée de la prise en compte de la question des matières premières agricoles. Une large palette de parties prenantes devrait se réunir afin de rechercher les meilleurs points d’entrée pour intégrer systématiquement la durabilité dans la production de matières premières cruciales et ne plus en faire un simple créneau ou une simple opération spécialisée. Ce nouveau modèle doit être celui où l’augmentation de l’offre des principales matières premières n’entraîne pas de déboisement. La complexité et la longueur des chaînes de valeur des matières premières et les possibilités supplémentaires qui se présentent aux acteurs de bien de filières ouvrent la voie à un large éventail d’interventions possibles.

Mais qu’est-ce que cela signifie concrètement ? Cette table ronde offre une occasion d’examiner les aspects les plus importants de la chaîne de valeur de produits de base essentiels, y compris la fourniture de ces matières premières et les méthodes de production, les possibilités d’influencer les grossistes et les détaillants, et les perspectives les plus prometteuses d’une réduction de l’impact sur l’environnement mondial. Ces contributions seront prises en considération dans l’élaboration plus approfondie de l’approche intégrée du FEM et compléteront les messages clés qui se dégageront des délibérations de l’Assemblée du FEM.

ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT ET CADRE POUR L'APRÈS-2015 : UN PROGRAMME TOURNÉ VERS L'AVENIR

Description

Rouage du mécanisme financier de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, le FEM occupe une place unique pour promouvoir des approches intégrées afin d'appliquer efficacement les directives reçues des instances des conventions pertinentes au niveau national. Les programmes et les projets intégrés soutenus par le FEM sont des moyens cruciaux pour obtenir les effets plus importants recherchés par les conventions et peuvent constituer la clé pour parvenir à une transformation de la façon dont nous abordons les questions d'environnement et de développement au niveau mondial.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des objectifs de développement durable suivant son cours, le FEM devrait se pencher sur la façon dont ses investissements et son expérience peuvent être mis à contribution alors que la communauté internationale s'emploie à réaliser les nouvelles ambitions du cadre du programme pour l'après 2015.

Cette table ronde formulera des suggestions sur la façon dont le FEM, à travers son appui aux accords multilatéraux sur l'environnement, renforce les liens et la pertinence de ces instruments au profit du développement durable. Elle sera l'occasion de réfléchir à la manière dont le FEM participe à la mobilisation des gouvernements, des instances des conventions et d'autres parties prenantes pour aider à relever ensemble certains des défis mondiaux les plus difficiles. Les conclusions et les recommandations de la table ronde seront utilisées pour guider l'approche du FEM en matière d'investissement au cours du prochain cycle quadriennal, et contribueront à l'élaboration des messages clés qui se dégageront de l'Assemblée du FEM.